

Le premier titre connu est du XIII^e siècle : au mois de mai 1273, messire Aymon de Coise, fondateur du prieuré de l'Argentière, fait une fondation pour la communauté des prêtres de Saint-Symphorien.

Le 12 septembre 1323, il fut fait une fondation en faveur du *Chapitre de Saint-Symphorien*, par Pierre Alaveyzin, prêtre de ladite paroisse et curé de Coise. Dans cet acte, le fondateur suppose le Chapitre composé de trente personnes, ce qui prouverait une existence bien antérieure : il donne à cette réunion de prêtres le nom de confrérie (*confratria*). Mais, dans l'acte d'homologation et d'approbation de ce testament, l'official de Lyon lui donne le titre de Chapitre : « *Nos Guillelmus de Burgo, canonicus matiscouensis, officialis Curie lugdunensis, Capitulo Sancti-Symphoriani-Castri, et omnibus aliis quibus, etc...* »

Dans plusieurs autres titres qui remontent à peu près à la même date, l'église de Saint-Symphorien est désignée avec la qualification de *insignis ecclesia*, dénomination qui, comme on le sait, ne se donnait qu'aux églises anciennes et considérables.

Ce sont là, à peu près, tous les documents sur notre église paroissiale, jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Toutefois, il suffit de se reporter à l'histoire générale de la France pour conjecturer les changements survenus dans notre pays durant cette période. Au régime féodal avaient succédé l'ère des communes, les chartes octroyées par les seigneurs à leurs vassaux, la concession des droits de bourgeoisie et l'initiation de nos ancêtres à la vie publique.

A cette époque, le bourg de Saint-Symphorien, groupé autour de l'église et du château, prit de sensibles développements, étagea ses rues, ses ruelles et ses places encore étroites, devint une petite ville, avec une enceinte fortifiée, avec des tours et des portes dont la garde était confiée aux